

Henri Médard, Désordre colonial dans la propriété. Une histoire lacustre du royaume du Buganda (1885-1925), 2022, Nairobi, ed. Africae Monographs, Paris, Africae, 380p.

Anaïs Wion

Citer cet article : Anaïs Wion (2023), « Henri Médard, *Désordre colonial dans la propriété. Une histoire lacustre du royaume du Buganda (1885-1925)* », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, en ligne.

URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/crwion>

Mise en ligne : juillet 2023

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2023.cr11>

Cet ouvrage traite d'un sujet épineux, celui des changements des statuts de la tenure foncière dans le royaume du Buganda au tournant du XX^e siècle, et de ses multiples liens avec les évolutions politiques, religieuses, sociales, économiques, environnementales et culturelles de cette période charnière dans l'histoire de l'Afrique des Grands Lacs. L'historien Henri Médard, professeur à l'université Aix-Marseille et spécialiste de l'histoire ougandaise y démêle plusieurs fils inextricablement liés, en partant de l'observation extrêmement détaillée de l'introduction de la propriété privée de la terre dans les régions lacustres du royaume du Buganda. En effet, une loi coloniale de 1900, émise par la Couronne britannique qui commence alors à imposer son emprise sur le royaume, jette à bas un système foncier sophistiqué dans lequel la superposition entre la propriété éminente du sol et les droits d'usage permettent à de multiples personnes de revendiquer des droits sur une même terre, dans un système de relations de dépendance et de clientélisme en constante négociation mais qui assure une cohésion à une société dans laquelle coexistent une monarchie forte et des systèmes lignagers.

Le chapitre 1 de cet ouvrage commence par l'examen de la loi de 1900, ou *Uganda Agreement*, imposée par un gouverneur britannique vite dépassé par le chaos que cette conception binaire de la propriété foncière coloniale – « on est propriétaire et on a des droits » *versus* « on ne l'est pas et on n'a aucun droit » – engendra immédiatement dans le pays. En effet, la redistribution des terres, l'établissement d'un cadastre et la délimitation physique des parcelles, l'acquisition de titres de propriété et la marchandisation de la terre, se firent au bénéfice des plus riches et des plus lettrés parmi l'élite bougandaise. Jeunes, convertis au christianisme, ces hommes qui bénéficièrent de la réforme étaient proches du pouvoir royal dont ils assuraient la régence, le roi étant enfant. Ils confisquèrent le pouvoir pendant plusieurs décennies et les bornes chronologiques de l'ouvrage (1885-1925) sont celles de cette génération politique. Les perdants furent, entre autres, les nombreux représentants des clans qui formaient un système de pouvoir alternatif ou complémentaire du système royal et qui ne comprirent pas l'importance de faire enregistrer leurs droits héréditaires dans ce nouveau système, surnommé *mailo*, aussi injuste et inadapté que simpliste. Ces changements profonds déclenchèrent des déplacements massifs de population, les dépendants des anciens chefs se réinstallant sur les terres nouvellement attribuées à ces derniers, une conséquence néfaste que n'avait pas anticipée le pouvoir colonial soucieux d'optimiser le développement économique et la production agricole. De même, deux marchés de la terre parallèles se développèrent, l'un pour la propriété, l'autre pour l'usufruit, jetant pour le siècle à venir un doute permanent sur la validité des transactions foncières.



Déroulant le fil chronologique, le chapitre 2 dresse le tableau des deux décennies qui suivirent l'*Uganda Agreement*, contextualisant ce choc foncier dans un ensemble plus large : imposition abusive des populations ; christianisation des élites et compétition entre pasteurs protestants et missionnaires catholiques ; Première Guerre mondiale, extrêmement violente dans la région des Grands Lacs du fait du voisinage avec la puissance allemande ; épidémie létale de trypanosomiase (« maladie du sommeil ») favorisée par les déplacements de populations et de bétails comme par l'abandon et le retour en friche des terres ; création d'une nouvelle église dite « malakite » rassemblant certains opposants au régent. Il s'agit d'une période largement traumatique, pendant laquelle la population baisse et la déprise agricole est importante. Une forte opposition religieuse et politique au pouvoir du régent puis du jeune roi se structure. En 1924, une commission d'enquête, la *Bataka Land Commission*, se met en place pour revenir sur le partage des terres de 1900 et tenter *a minima* de donner une voix à ces mécontentements. Ce sont les nombreuses pièces de ce « procès » qui sont au centre de l'analyse car elles permettent d'entendre des acteurs souvent oubliés de cette histoire : les vieux chefs et les « provinciaux », peu christianisés et peu alphabétisés. Par ailleurs, le travail historien tire aussi partie de très nombreux documents d'archives conservés en Ouganda, au Royaume-Uni et en Italie (dans les archives des Pères Blancs à Rome), ainsi que d'entretiens oraux, et enfin des plans cadastraux.

Les chapitres 3 à 5 portent ensuite le regard vers un espace peu traité dans l'historiographie, celui des îles Sese et de la presqu'île de Bussi, au nord du lac Victoria, en découpant la chronologie en trois périodes. Il s'agit d'abord de montrer l'importance et les spécificités de ces deux espaces, et leurs liens allant en s'intensifiant avec le royaume du Buganda tout au long du XIX^e siècle. Sans en reprendre la démonstration, il apparaît que ces espaces lacustres de petite dimension sont intimement liés à la fois à la couronne royale – pour l'impôt en bière de banane extra fine, pour la navigation sur le lac, ainsi que pour l'entretien des femmes de la maison royale – et à certains clans lignagers responsables de cultes anciens. De ce fait, les droits sur les terres y sont particulièrement nombreux et forment un véritable millefeuilles foncier. Dans la décennie précédant l'*Uganda Agreement*, des changements importants liés aux guerres opposant protestants et catholiques s'opèrent dans ces espaces lacustres, favorisant les hommes du roi et créant une nouvelle strate de pouvoir, capable elle aussi de lever son propre impôt. Pour décrire la situation de cette zone dans la décennie 1890, l'auteur utilise le terme de « chaos ». La réforme de 1900 porta le coup de grâce aux clans, à la culture lacustre et aux anciens cultes et le régent devint le propriétaire foncier majoritaire, laissant quelques miettes aux églises chrétiennes. Lors de l'enquête-procès de 1924, les clans accusèrent le régent, Apolo Kagwa, d'avoir fait main basse sur les parcelles foncières, en particulier à Bussi. La vigueur des plaintes et des réclamations furent intenses et pourtant ces espaces lacustres étaient désormais quasiment abandonnés, la maladie du sommeil ayant parachevé l'hémorragie de population. La forêt avait alors repris ses droits sur les zones cultivées, et les temples anciens dont les clans avaient eu la responsabilité étaient en ruine. Pour l'auteur, c'est presque une histoire des émotions qui peut alors se faire à l'aune de ce dossier juridique : les représentants spoliés des clans expriment plus un attachement à une « île morte » et à un héritage ancien, que des droits sur l'usage de terres qui pouvaient alors désormais difficilement être réactivés. Afin de mieux rendre accessible cette parole et la complexité de ce qu'elle exprime, l'auteur dresse des portraits biographiques d'un certain nombre de ces plaignants et révèle la diversité des situations derrière la perte des terres claniques et sacrées.

Tout au long de l'ouvrage, Henri Médard fait des bilans historiographiques de cette période qui a été, très tôt, largement étudiée par des historien-nes avant tout anglophones. Les nombreux décorticages des hypothèses, interprétations et chausse-trapes d'une historiographie abondante sur ce sujet extrêmement complexe sont un des apports majeur de cet ouvrage qui servira dorénavant de guide pour s'orienter dans une littérature où tout et son contraire semble avoir été dit. L'auteur met en lumière l'impact des prismes théoriques sur la lecture des sources, montrant par exemple quelles conséquences a l'usage d'une grille d'analyse wébérienne de l'État légal-rationnel sur la compréhension des structures du royaume ganda et ce qu'il se passe si on la remplace par une grille d'analyse telle que celle proposée en 1972 par Landau et prenant en compte la multiplicité des acteurs du pouvoir et leur rationalité propre (p. 202). De la même façon, Henri Médard revient longuement sur les notions clefs permettant de saisir le fonctionnement de la société bugandaïse, telle que les termes *bataka*, *bakungu* et *batongole*, souvent mal compris dans les analyses historiques du fait de leur complexité mais aussi de leur plasticité – voire de leur polysémie – au cours de la période. Car c'est l'un des points passionnants de cet ouvrage, mais aussi ce qui en rend la lecture ardue : la période est tellement chargée en événements traumatiques et transformatoires que chaque source doit être replacée avec précaution dans son contexte de production afin de bien saisir ce qui est désigné. Le métier d'historien est ici un véritable défi et l'auteur exprime d'ailleurs souvent des doutes quant à ses propres hypothèses.

Cet ouvrage décrit donc de façon minutieuse comment l'introduction de la propriété privée par l'administration coloniale britannique a été un facteur majeur de déstructuration et de restructuration de la société bougandaise au tout début du XX^e siècle, illustrant de façon implacable et cruelle la citation mise en exergue : « La propriété, c'est le vol », de Pierre-Joseph Proudhon (1840).

J'ajouterais enfin quelques mots sur les éditions Africae qui publient cet ouvrage. Il s'agit d'une initiative des Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) d'Afrique (IFRA-Nairobi et IFAS-Recherche), avec la collaboration en tant qu'éditeur de Bastien Miraucourt (CNRS). Cette nouvelle maison d'édition propose des ouvrages intégralement accessibles en ligne sur le site *Open Edition Books*, ainsi que publiés en version papier. Il s'agit de favoriser la diffusion d'ouvrages de sciences humaines et sociales, en français, en anglais et en langues africaines, auprès du public académique africain en favorisant l'accès ouvert.

Anaïs Wion
CNRS-IMAF (France)